



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-020-2023-05

PUBLIÉ LE 12 MAI 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie

IDF-2023-05-04-00011 - Arrêté DOS/EFF/OFF/2023/47 portant retrait de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2021/88 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-05-04-00011

Arrêté DOS/EFF/OFF/2023/47 portant retrait de
l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2021/88 ayant autorisé le
transfert d'une officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/48

**portant retrait de l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2021/88
ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n°DOS/EFF/2021/88 du 19 août 2021 ayant autorisé le transfert de la SELAS PHARMACIE DES ARCADES dont est titulaire Monsieur Michaël ANGEL du local sis Centre Commercial Les Arcades, vers le local sis Z.A.C MAILLE HORIZON NORD, Ensemble Immobilier « My Horizon », 27 Avenue Montaigne, au sein de la commune de NOISY-LE-GRAND (93160) ;
- VU** le courrier de demande en date du 7 mars 2023 ;

CONSIDERANT que Monsieur Michaël ANGEL nous informe qu'il souhaite renoncer à son autorisation de transfert et qu'il a cédé le local sis Z.A.C MAILLE HORIZON NORD, Ensemble Immobilier « My Horizon », 27 Avenue Montaigne, au sein de la commune de NOISY-LE-GRAND (93160) au profit de Monsieur Mohammad SYED ;

CONSIDERANT que Monsieur Michaël ANGEL ne dispose plus de droits sur le local ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2021/68 du 19 août 2021 autorisant le transfert de l'officine de pharmacie dont est titulaire Monsieur Michaël ANGEL est retiré.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 04 mai 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

et par délégation,
La Directrice du Pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT